

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 2 JUILLET 2024

Date de la convocation
26.06.2024

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 26
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre
le deux juillet,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGALT, Adjoint ;
M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay),
M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION,
Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme MOUSSEAU, Mme VAUCELLE, Mme BAUDU-HASCOET.

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à M. Joël DAZAS

Pouvoir de Mme Bernadette VAUCELLE à Mme Isabelle MAUBERGER

OBJET DE LA DELIBERATION :

Création d'un tarif Accueil ados « demi-journée » à l'espace jeunes

Mme Nathalie LEGEARD, Adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

A ce jour, l'espace jeunes ne propose que des inscriptions pour des journées complètes de 9h à 18h.

Pour faire suite à une forte demande d'inclusion d'adolescents en situation de handicap sur les temps extrascolaires et afin d'adapter les horaires pour répondre au besoin physique et social de ces adolescents, il est proposé de créer un tarif Accueil ados « demi-journée » de 9h à 12h le matin ou de 14h à 18h l'après-midi.

Les tarifs seraient les suivants :

Ville et Communes signataires	QF≤600	601≤QF≤724	725≤QF≤849	850≤QF≤949	QF≥950
½ journée sans repas	2,40€	2,80€	3,35€	3,90€	4,50€
Communes non signataires	QF≤600	601≤QF≤724	725≤QF≤849	850≤QF≤949	QF≥950
½ journée sans repas	4,50€	4,60€	4,85€	5,10€	5,50€

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 3- 5 JUIL, 2024

Publié le : 3- 5 JUIL, 2024

Notifié le :

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis sur ces nouveaux tarifs et autorise le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

